



Programme de formation

Spécificités comptables et fiscales

durée : 7 heures sur 1 jour

Public visé

Experts comptables, dirigeants et responsables administratifs et financiers des coopératives.

Pré-requis

Pas de prérequis.

Accessibilité personnes en situation de handicap : à préciser lors de l'inscription pour adaptation.

Objectifs pédagogiques

Parvenir à une réelle maîtrise comptable et fiscale des statuts SCOP & SCIC

- Connaître la globalité des spécificités fiscales et comptables des coopératives Scop et Scic
- S'approprier les bases juridiques qui conduisent à des écritures comptables spécifiques, notamment en ce qui concerne la présentation de la liasse fiscale
- Mesurer les risques encourus par une non-conformité

Description / Contenu

1- Présentation des coopératives :

- Les coopératives en France et en Auvergne-Rhône-Alpes (nombre, effectif, secteurs d'activité...)

2- Spécificités juridiques et comptables :

- Le cadre législatif
- Comparaison Scop/Scic et sociétés classiques : les principaux points de différenciation
- Les règles de l'actionariat
- La variabilité du capital social : règles d'entrée et de sortie des associés et incidences sur le capital
- L'impartageabilité des réserves

3- Spécificités comptables et fiscales :

- La répartition des excédents nets de gestion
- Incidence et présentation fiscale
- Fonctionnement de la participation en Scop
- Utilisation de la PPI

4- Le cas particulier des coopératives d'activités en Scop ou Scic

Moyens et supports pédagogiques

- Présentation didactique

- Mise en application pratique sur un cas examiné en collectif concernant des principes de calcul de répartition de résultat dans une Scop
- Échanges et mise en commun à la lumière des expériences des participant-e-s.
- Remise de supports détaillés

Modalités d'évaluation et de suivi

Quiz de mesure des acquis avec un seuil de validation à 50%
Questionnaire satisfaction formalisé

Formateurs

- **Robert Ohayon**, Expert-comptable et commissaire aux comptes. Ancien dirigeant d'un cabinet d'expertise comptable travaillant avec plusieurs coopératives sous forme de Scop et Scic.
- Délégué.e.s Régionaux à l'URSCOP AURA.

Tarif

Adhérent UR SCOP AURA : 420€

Non adhérent : 650€

Renseignements et inscriptions

Françoise MARTIN – Assistante formation et référente handicap

formation@scop.org

04 78 53 08 06

Une confirmation d'inscription vous sera adressée dans un délai maximum de 10 jours

Version du 31/01/2024